

Mai 29/04/2025

MONA Mobilité Européenne possible dans le cadre du dispositif MONA entre le 22 juin 2026 et le 28 août 2026 (2 mois minimum).
Pour toute question contacter Laurence GASQUET lgasquet@supdev.fr

Conformément au code de travail article L 6222-35, les jeunes en contrat d'apprentissage ont droit à **5 jours ouvrables supplémentaires de congés pour révision par contrat** (en plus des CP annuels) pour la préparation des examens de fin de cursus